Image not found or type unknown

Non règlement sommes licenciement/cessation d'activité

Par **Poupette69**, le **25/05/2018** à **13:06**

Bonjour

J'ai été licenciée économique l'an dernier. Mais l'entreprise ne s'est pas acquittée de toutes les sommes qu'elle me devait.

Pour X raisons, je n'ai pas été de suite aux prudhommes mais aujourd'hui, je souhaite faire valoir mes droits.

Seulement, j'ai l'impression que l'entreprise est en train ou a déjà cessé son activité. Je parle d'une cessation d'activité mais sans liquidation judiciaire.

Est-il encore possible de faire valoir mes droits, surtout si elle a déjà fermé ?

Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **25/05/2018** à **15:26**

Bonjour,
Oui
Ce qui importe n'est pas que la porte soit fermée, mais que l'entreprise soit liquidée au sens juridique du terme.
Votre avocat si vous en choisissez un, sera en mesure de déterminer le statut exact de

l'entreprise, s'il existe un mandataire judiciaire ou amiable..

Par **Poupette69**, le **25/05/2018** à **19:45**

Bonjour

Alors, l'entreprise n'est ni en redressement judiciaire, ni en liquidation judiciaire (info du tribunal de commerce où je me suis déplacée après mon message).

Elle n'est pas inscrite au RCS et je dois donc me déplacer à la chambre des métiers pour en savoir un peu plus.
J'ai pris rdv pour une consultation gratuite avec un avocat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés